

**MISE EN LIGNE LE 06-07-2023**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME  
  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT  
  
CANTON DE ROYAN  
  
« CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 6 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 du mois de mars, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

**OBJET :**

N° 23-030  
« SECOURS LOYER »

Date des convocations :  
6 février 2023

Membres présents : 5  
Membres en exercice : 8  
Nombre de votants : 6  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

✓ **Présents(es) :**  
Mesdames BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE.  
Messieurs GUIARD, MOALLIC.  
  
✓ **Absents(es) :**  
Madame BAUDE  
Monsieur DUCHE.  
  
✓ **Représentés(es) :**  
Monsieur THULEAU donne pouvoir à Mr MOALLIC

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE  
DECIDE**

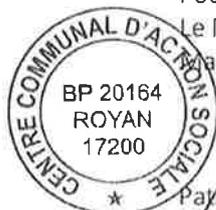
D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de son loyer de janvier 2023, pour un montant de 125,27 €.

La somme sera versée directement au bailleur- IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT – 20 rue de Strasbourg – CS 68729 – 79027 NIORT CEDEX.

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 10/03/2023  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 10/03/2023  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**

Fait à ROYAN, le 7 mars 2023

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan



Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture  
01725170018-20230307-DEL-23-030-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2023  
Date de réception préfecture : 10/03/2023